

ARTS, CULTURE ET ACTIONS SOCIALES

Participation de tous à la vie culturelle

CONTEXTE

En application de la Déclaration de Fribourg sur les Droits culturels, l'iddac contribuera, au côté du Département, à encourager la participation des habitants et des acteurs à la vie culturelle locale et départementale, que ce soit au niveau de l'accès aux activités ou d'une implication plus active dans les décisions relatives à la vie culturelle ou à sa mise en œuvre, en particulier dans les territoires prioritaires du point de vue de la cohésion sociale et territoriale, et en corrélation étroite avec les politiques publiques concernées. Dans ce cadre, il appartiendra à l'iddac de favoriser le développement social local par le déploiement des arts et de la culture comme « fonction support » dans les projets de cohésion sociale et territoriale en partenariat avec les réseaux départementaux d'action sociale et médico-sociale et dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, volet "personnes âgées / personnes handicapées.

ENJEUX DEPARTEMENTAUX

- Protocole inter-directions Département de la Gironde
- Droits culturels
- Intégration dans les Fonds structurels Européens (FSE) 2014-2020.

CADRE DEPARTEMENTAL

- Solidarité 2013 (DADTS, DEF)
- Schémas Départementaux des Personnes en situation de handicap et de Gérontologie (DPAH)
- FSE et Europe créative 2014-2020
- CCAS.

PUBLICS ET BENEFICIAIRES

- Enfants, jeunes et familles en difficulté d'inclusion sociale
- Personnes en situation de handicap social et/ou médical
- Personnes âgées
- Travailleurs sociaux, associations, médiateurs culturels, artistes et habitants

OBJECTIFS

- Permettre l'accessibilité des personnes, des familles et des jeunes en difficultés sociales et/ou d'inclusion aux cultures et aux patrimoines et remettre les bénéficiaires en capacité d'agir.
- Favoriser la rencontre avec les artistes, les œuvres et les lieux dans un esprit de partage et de réciprocité. L'action nécessite une collaboration entre établissements sociaux et culturels et les entreprises artistiques ainsi que la mise en œuvre d'actions de pratiques afin de faciliter l'expression des bénéficiaires.
- Rapprocher relais sociaux départementaux et/ou communaux (MDSI, RPA, CCAS, MECS), équipements culturels de proximité, artistes et associations locales dans une perspective de projets territoriaux.
- Créer des liens pérennes afin de privilégier participation et autonomisation progressive dans un cadre de proximité spatiale tout en privilégiant les croisements et les échanges à un niveau départemental.
- Permettre aux relais sociaux comme culturels et artistiques de se former et d'échanger afin d'animer une communauté de lieux référents et de personnes ressources autour de la médiation territoriale et sociale en proposant des sessions de formation et d'accompagnement.

OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ACTIONS

- Projets de Développement Social et Culturel / Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) ;
- Projets en Maîtrise d'œuvre avec les Maisons d'Enfants à caractère Social (MECS) : accompagnement, montage et suivi de l'ensemble des projets ;
- Mise en œuvre de formations et d'actions expérimentales dans le cadre du Schéma départemental des Personnes Adultes Handicapées ;
- Projets innovants et expérimentaux au sein de Résidences Personnes âgées.

PARTENAIRES

- DRAC Aquitaine
- Fondations et Mécénats
- Europe